Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260428-DCM2026_34-DE

DÉPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : LA VILLE-ÈS-NONAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE-ÈS-NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNÉE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Mme CONTIN Florence - M. LE MEUR Patrice - Mme BUSNEL Claudine - M. CHEVALIER Philippe - Mme LANDA Corinne - M. LECOULANT Sylvain - Mme LEHEUTRE TOMASSONI Sandrine - Mme MALBOSC Céline - M. GUÉRIN Morgan - M. ROBIDOU David - Mme LELANDAIS Noémie - M. DUDOUET Yohann - M. HENNECART Paul - Mme BEDEL Shirley

Secrétaire de séance : Mme LANDA Corinne

DCM 2026-34
Objet : Cession du tractopelle et retrait de l'inventaire communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un tractopelle devenu sans utilité pour les services techniques municipaux.

Un acquéreur s'est manifesté et a fait part de son intention d'acquérir ce matériel en l'état. L'acheteur identifié est :

- **Identité :** SARL Huguet Mikael TP
- **Demeurant à :** La Veillonnais 22490 Plouer sur Rance.

Le prix de cession a été convenu à la somme de **5 000 €**. Cette opération nécessite la sortie du bien de l'inventaire communal et du compte de patrimoine de la collectivité.

Cpt	Inventaire	Bien		Date acquisition	Valeur Brut	Valeur net
2182	MAT/99/04	TRACTO-PELLE	NA	31/12/1999	54 426.87	54 426.87

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2241-1 concernant la vente de biens communaux ;

VU l'état de l'inventaire communal identifiant le tractopelle **MAT/99/04** ;

CONSIDÉRANT que ce matériel est désormais sans utilité pour la commune ;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de **5 000 €** reçue par la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS :0),

- **APPROUVE** la cession du tractopelle décrit ci-dessus à **SARL Huguet Mikael TP** pour le prix forfaitaire de **5 000 €**.

- **PRÉCISE** que ce matériel est vendu en l'état, sans aucune garantie de la part de la commune.

Certifié conforme et exécutoire, après affichage et transmission en Préfecture le 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260428-DCM2026_34-DE

- **DÉCIDE** le retrait de ce bien de l'inventaire communal et la sortie de l'actif correspondante au niveau comptable.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession, le certificat de transfert de propriété ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'émission du titre de recette afférent.

Le Maire,
Jean-Malo CORNÉE



Certifié conforme et exécutoire, après affichage et transmission en Préfecture le 29 avril 2026